

Archives départementales de Seine-et-Marne

ACTUALITÉS

GRANDE COLLECTE DES ARCHIVES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE



À l'occasion du 80e anniversaire de la Libération, contribuez à la collecte des documents liés à la Seconde Guerre mondiale.

Créé le: 5/03/2024
- Mis à jour le : 8/03/2024



Placard intitulé « Schwein Kopf », avec la caricature d'un officier allemand, de face. Un texte indique : « Vous voudriez qu'on collabore avec ces gueules de faux-jetons... » (Lacunes), affiche (AD77, M3435-1)

De la mobilisation de 1939 au retour de la légalité républicaine en 1944, la Seine-et-Marne a été le théâtre des événements de la Seconde Guerre mondiale : exode, occupation, répression, persécutions, Résistance...

Si les collections des Archives départementales sont riches de documents issus des institutions publiques (préfecture, hôpitaux, commissariats, cour de justice, etc.), elles ne reflètent pas toutes les facettes de cette période. Aussi, **les archives privées sont essentielles pour les compléter et permettre d'écrire l'histoire locale du**

conflit dans toutes ses dimensions.

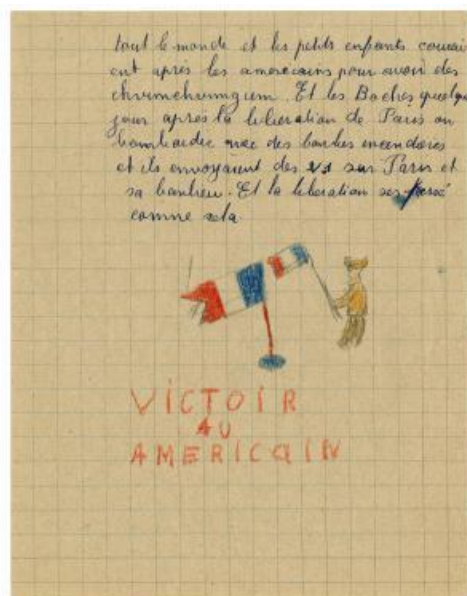
C'est pourquoi, 80 ans après la fin du conflit, l'État français et le réseau de service d'Archives de France appellent les citoyens à confier leurs documents en lien avec la Seconde Guerre mondiale.

Comment participer ?

Pour effectuer une telle démarche, vous pouvez **contacter les Archives départementales** à l'adresse suivante :

➤ archives@departement77.fr

Les archivistes vous conseilleront sur la meilleure destination à donner à ces souvenirs **don, dépôt ou prêt temporaire pour numérisation**.



Dissertation sur la libération de Paris de l'élève
Gérard Roustan (AD77, MDZ253)
©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE

Que peut-on confier aux Archives ?

De nombreux documents présentent un intérêt pour la compréhension de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dans notre département :

- documents **iconographiques** : cartes, dessins, photographies...
- documents d'ordre **personnel** : lettres, témoignages, cartes de ravitaillement, cahiers de classe, photos de famille, etc.
- documents **associatifs** (œuvre de solidarité, anciens combattants, groupement de jeunesse...)
- archives d'**entreprises**

L'un des critères fondamentaux est celui de **l'authenticité et de l'originalité du document** que vous souhaitez apporter : un carnet manuscrit (même réalisé par un enfant) dont vous connaissez le contexte de rédaction a plus de valeur qu'une coupure de journal.

Les archivistes seront attentifs au **lien entre les documents et le territoire seine-et-marnais**(les archivistes vous inviteront le cas échéant à vous réorienter vers les établissements de documentation compétents).



L'exode à Nemours : passage de voitures surchargées de fermiers du Nord fuyant les troupes allemandes en juin 1940

© CLICHÉ LÉON PETIT (AD77, 12FI/NEMOURS60)

Pourquoi confier ses documents aux Archives départementales ?

Les Archives départementales sont chargées de collecter, classer, conserver et communiquer les documents présentant un intérêt pour l'Histoire de la Seine-et-Marne. Elles sont en mesure d'accueillir et de conserver de manière idéale des archives aussi bien publiques que privées.



Et après ?

Une fois collectés ou numérisés, vos souvenirs seront **communiqués et valorisés**.

Ainsi, vos documents rejoindront les fonds indispensables à la préservation de la mémoire du département et serviront aux historiens et aux chercheurs.

Vos archives sont une part de l'Histoire !